



Webinaire du 5 mai 2021

*Présentation des résultats de l'étude menée
sur les pratiques de médiation dans le cadre
des sanctions administratives communales*

Sofie Gotelaere, Elodie Schils & Alexia Jonckheere

Sommaire

1. Éléments de contextualisation du travail réalisé
2. Méthodologie de travail
3. Principaux résultats
 - 3.1. Place de la victime
 - 3.2. Charge de travail des professionnels
 - 3.3. Relations entre les acteurs
 - 3.4. Rôle des services de police et des autorités locales
 - 3.5. Les infractions mixtes dans la procédure des SAC
 - 3.6. Points d'attention supplémentaires
4. Conclusions

1. Contextualisation de la recherche

Cadre du projet

- ▶ Recherche menée par l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC)
- ▶ Commanditée par le SPP Intégration sociale
- ▶ Réalisée entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2020
- ▶ Par deux chercheuses, Sofie Gotelaere (NL) et Elodie Schils (FR), sous la direction d'A. Jonckheere

1. Contextualisation de la recherche

Objet de la recherche :

- ▶ Réalisation d'un état des lieux des pratiques actuelles relatives à la procédure de médiation SAC, son implantation dans le paysage local et ses évolutions
- ▶ Identification des points forts de la procédure et ceux susceptibles d'amélioration

Et ce, à travers deux thèmes particuliers :

- ▶ Les conséquences de l'introduction des infractions mixtes dans la procédure SAC
- ▶ La qualité des relations entre médiateurs et fonctionnaires sanctionnateurs

1. Contextualisation de la recherche

Constats de départ :

1. Peu de productions scientifiques portant sur les pratiques actuelles (en particulier depuis la loi de 2013)
2. Les pratiques de médiation sont documentées de façon essentiellement administrative ('bibliographie institutionnelle')
 - ▶ Rapports d'activités annuels des villes subsidiées par le SPP Intégration sociale pour la mise en place de la médiation SAC
 - ▶ Les rapports quinquennaux d'évaluation de la loi du SPF Intérieur et du SPP Intégration sociale
 - ▶ Autres rapports : des Provinces, de l'UCVW et de la VVSG, de l'Observatoire bruxellois de la Sécurité et de la Prévention, questions et réponses parlementaires...
 - ▶ Diverses journées d'étude, dont celles du SPP Intégration sociale

2. Méthodes de recueil des données

- ▶ Approche inductive et compréhensive
- ▶ Analyse documentaire/Contextualisation du cadre de la recherche
- ▶ Document d'information à destination des médiateurs locaux (informations générales, coordonnées, employeur, zone de travail, noms des fonctionnaires sanctionneurs avec qui ils collaborent, statut) + accord concernant les activités de recherche
- ▶ Entretiens exploratoires (médiateurs, FS, magistrats du parquet) N= 17
- ▶ Focus groupes (entre médiateurs et mixtes*) N= 4

*Rassemblant médiateurs, fonctionnaires sanctionneurs, magistrats du parquet et fonctionnaires de police

3. Résultats principaux

1. Place de la victime

- ▶ Limitée dans le cadre de la loi SAC (articles 12 et 28)
- ▶ Statut différent selon traitement de l'infraction (pénal ou administratif)
- ▶ Aucune pratique d'information systématique de la victime (aucune obligation légale)
- ▶ La médiation locale uniquement offre une certaine place à la victime
- ▶ Indemnisation uniquement possible par le biais de la médiation

Pistes de travail :

- ▶ Droit à l'information
- ▶ Droit à l'indemnisation

3. Résultats principaux

2. Charge de travail des acteurs

Médiateurs :

- ▶ Dépend des FS (source d'approvisionnement des dossiers)
- ▶ Dépend de la communication/collaboration/relation entre médiateurs et FS
- ▶ Dépend des valeurs/intérêts/représentations des FS à propos de la médiation
- ▶ Dépend des caractéristiques du dossier (fait commis, auteur)
- ▶ Dépend de la valence de l'orientation des dossiers (bonne ou mauvaise)

3. Résultats principaux

2. Charge de travail des acteurs

Fonctionnaires sanctionnateurs :

- ▶ Dépend des PV SAC dressés par les services de police et l'organisation de ceux-ci (sous-effectifs, restructuration...)
- ▶ Dépend des protocoles d'accord en vigueur pour les infractions mixtes
- ▶ Dépend des politiques de priorisation de traitement des dossiers (infractions arrêt et stationnement surtout)
- ▶ Dépend des moyens humains et de l'attribution des fonctions/nomination des FS (cumul de fonctions)

3. Résultats principaux

2. Charge de travail des acteurs

Magistrats du parquet :

- ▶ Dépend de l'introduction des infractions mixtes dans la procédure SAC
- ▶ Dépend du bon traitement des dossiers par les FS
- ▶ Dépend des politiques de pré-classement sans suite de certaines infractions

3. Résultats principaux

2. Charge de travail des acteurs

Pistes de travail générales :

- ▶ Refus motivé de dossiers
- ▶ Création d'une catégorie statistique relative aux mauvaises orientations de dossiers
- ▶ Vue sur les dossiers entrants chez les FS ou tri effectué par les médiateurs
- ▶ Liste de renvoi automatique de certaines infractions en médiation

3. Résultats principaux

3. Relations professionnelles entre les acteurs

Entre médiateurs et fonctionnaires sanctionnateurs :

- ▶ Facteurs favorisant la collaboration :
 - ▶ Proximité géographique (contacts informels, visibilité du médiateur)
 - ▶ Vision commune de travail/identité professionnelle rapprochée
 - ▶ Intérêt/conviction des FS envers les effets positifs de la médiation et reconnaissance du travail du médiateur
 - ▶ Travail relationnel (communication, confiance)
 - ▶ Collaborations régulières

3. Résultats principaux

3. Relations professionnelles entre les acteurs

Entre médiateurs et fonctionnaires sanctionnateurs :

- ▶ Facteurs entravant la collaboration :
 - ▶ Manque de temps/disponibilité réduite (problématique du cumul des fonctions)
 - ▶ Manque de légitimation envers la fonction de médiateur
 - ▶ Mauvaises orientations des dossiers
 - ▶ Dépendance des médiateurs face aux FS (approvisionnement des dossiers, organisation structurelle du service SAC)
 - ▶ Manque de transparence lié aux activités des FS

3. Résultats principaux

3. Relations professionnelles entre les acteurs

Entre fonctionnaires sanctionnateurs et parquet :

- ▶ Absence de contact/d'informations
- ▶ Prise de décisions unilatérales
- ▶ Manque de reconnaissance du statut des FS

3. Résultats principaux

3. Relations professionnelles entre les acteurs

Entre médiateurs et parquet :

- ▶ Absence quasi-totale de contact
- ▶ Méconnaissance du rôle des médiateurs locaux et de la procédure de médiation locale
- ▶ Parfois même méconnaissance de la législation SAC

3. Résultats principaux

3. Relations professionnelles entre les acteurs

Pistes de travail générales :

- ▶ Visibiliser les fonctions des médiateurs et des FS
- ▶ Valoriser le statut des acteurs
 - ▶ Recours davantage aux FSP?
 - ▶ Solliciter les observations des médiateurs et les inclure dans des activités de prévention
- ▶ Améliorer la transparence des activités du FS (rapports d'activités)
- ▶ Travail de sensibilisation des acteurs envers la médiation locale
- ▶ Organisation de temps d'échange entre les acteurs
- ▶ Etablissement d'une politique commune de gestion des nuisances par l'implication d'autres acteurs (échevin, bourgmestre ayant la compétence SAC, travailleurs communaux, agents constatateurs...)

3. Résultats principaux

4. Rôle des services de police et des autorités locales

Les services de police :

- ▶ Constatation des infractions
- ▶ Transmission d'informations essentielles via les PV SAC
- ▶ Impact sur le traitement ultérieur du dossier
- ▶ Importance d'une bonne collaboration avec FS
- ▶ Rôle d'information envers les victimes
- ▶ Partage des données de la victime/anonymisation
- ▶ Présence/participation à l'entretien de médiation (police victime, médiateur de police)
- ▶ Information/sensibilisation envers la médiation
- ▶ Feedback sur les suites des dossiers

3. Résultats principaux

4. Rôles des services de police et des autorités locales

Pistes de travail :

- ▶ Améliorer la qualité des informations consignées dans les PV
- ▶ Encourager les échanges entre police et FS/médiateurs dans le partage d'informations
- ▶ Réglementer le transfert d'informations de la police au médiateur
- ▶ Notification explicite du désir du témoin/de la victime de rester anonyme dans le PV
- ▶ Brochure d'information à destination des citoyens sur procédure SAC
- ▶ Position de la police au sein de la médiation (participation? Implication?)

3. Résultats principaux

4. Rôles des services de police et des autorités locales

Les autorités locales :

- ▶ Autonomie communale
- ▶ Désignation des FS
- ▶ Rédaction des règlements généraux de police
- ▶ Protocoles d'accord avec le parquet pour les infractions mixtes
- ▶ Recouvrement des amendes administratives
- ▶ Définissent la politique de mise en œuvre des SAC (et de la médiation)
- ▶ Soutien et suivi des prestations citoyennes (dans les faits)
- ▶ Information et sensibilisation envers la médiation
- ▶ Participation à l'entretien de médiation (par le biais de représentants communaux)

3. Résultats principaux

4. Rôle des services de police et des autorités locales

Pistes de travail :

- ▶ Collaboration minimale entre communes (harmonisation RGP)
- ▶ Discuter les politiques budgétaires de priorisation des communes et leurs impacts sur les sanctions alternatives
- ▶ Informer et sensibiliser les communes à leur soutien/implication/suivi des prestations citoyennes
- ▶ Soutien des médiateurs et implication dans la politique locale de prévention

3. Résultats principaux

5. Les infractions mixtes dans la procédure des SAC

Cadre légal :

- ▶ Lois du 7 mai et du 17 juin 2004
- ▶ Principe du *non bis in idem*
- ▶ Protocoles d'accord établis entre communes et parquet (élaboration, contenu, application)

Impact des infractions mixtes :

- ▶ Déplacement de la charge de travail vers les administrations locales
- ▶ Augmentation des dossiers à traiter par les acteurs locaux (FS, médiateurs)
- ▶ Choix des dossiers à traiter -> actions concrètes
- ▶ Parfois, mauvaise orientation des dossiers
- ▶ Rapport périodique établi par les FS
- ▶ Augmentation du nombre de victimes (physiques) d'infractions punies par des SAC

3. Résultats principaux

5. Les infractions mixtes dans la procédure des SAC

Pistes de travail :

- ▶ Consultation et communication entre parquet et communes lors de l'élaboration des protocoles d'accord
- ▶ Prise en compte des avis des services concernés dans le cadre de l'application de ces protocoles d'accord
- ▶ Flexibilité et évaluation de la normalisation de la procédure par le biais des protocoles d'accord
- ▶ Points de contact connus et joignables (FS et parquet)
- ▶ Evaluation du rapport périodique/établissement d'un rapport périodique commun entre FS et magistrat SAC

3. Résultats principaux

6. Points d'attention supplémentaires

- ▶ Objectifs de la législation
- ▶ Formation des acteurs (médiateurs, FS, magistrats du parquet)
- ▶ Rapport d'évaluation de la médiation
- ▶ Imposition d'une amende administrative après une médiation réussie
- ▶ Liste des infractions pour la médiation locale

3. Résultats principaux

6. Points d'attention supplémentaires

Pistes de travail :

- ▶ Adaptation et révision des exigences de formation des médiateurs et des FS
- ▶ Mise en place d'une formation spécifique/réseau de magistrats
- ▶ Favoriser la mise en place d'une déontologie commune aux médiateurs
- ▶ Elaboration d'un code de bonnes pratiques pour l'orientation des dossiers en médiation
- ▶ Informer et sensibiliser la population à travers différentes initiatives (pubs, radio, TV)
- ▶ Travailler à la prévention de certaines infractions par le biais d'actions ciblées (campagnes de sensibilisation au tri des déchets, promotion du vivre-ensemble, enseignement des RGP à l'école via le cours de citoyenneté...)

4. Conclusions

Mais encore...

- ▶ Pour toute question, remarque, suggestion... :

alexia.jonckheere@just.fgov.be

- ▶ Lien direct vers notre rapport final :

https://nicc.fgov.be/upload/publicaties/rapport_45_aj-sac_202101.pdf

Merci pour votre attention !